



Association PERISCOL
Chef Lieu
74250 Saint-Jean-de-Tholome
+33 9 67 33 78 88
periscoldestjean@gmail.com

Réservé à la PERISCOL

- Demande acceptée
- Demande refusée

Traité par

Le

Demande d'accueil ponctuel

Modalités

Cette demande doit être transmise au plus tard 48h avant le changement à l'animatrice de l'association PERISCOL.

L'acceptation de l'enfant se fera en fonction des places disponibles. En conséquence, la réponse pourra être donnée au plus tard le matin même du jour d'accueil si une place venait à se libérer.

Enfant

Nom Prénom

Horaires

Cocher les plages horaires qui seront fréquentées par l'enfant et noter la date, l'heure d'arrivée et/ou de départ.

Année scolaire

	Date	Le matin à partir de 7:05	Le soir jusqu'à 19:00
Lundi	<input type="checkbox"/> de à 8:05	<input type="checkbox"/> de 16:15 à
Mardi	<input type="checkbox"/> de à 8:05	<input type="checkbox"/> de 16:15 à
Jeudi	<input type="checkbox"/> de à 8:05	<input type="checkbox"/> de 16:15 à
Vendredi	<input type="checkbox"/> de à 8:05	<input type="checkbox"/> de 16:15 à

Fait à le

.....

Signatures obligatoires du responsable légal de l'enfant.